



CSE du 24 avril 2024, bilan 2023 sécurité et conditions de travail.

Comme chaque année la direction a présenté son bilan sur la sécurité et les conditions de travail pour le site de Blainville sur Orne. 2023 est une nouvelle fois une année très mauvaise en terme de résultat, elle est même une des pires années !

↳ Une augmentation du taux de fréquence ainsi que le taux de gravité chez les ouvriers :

Le taux de fréquence des accidents de travail passe de **7,66** en 2022 à **11,70** en 2023 pour la catégorie ouvrier (CDI/CDD). En incluant les accidents des salariés intérimaires, il passe de **7,41** en 2022 à **10,09** en 2023.

↳ Un TF2 qui a explosé en 5 ans :

Le TF2 c'est le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail, en 2022 il été donc à **10,09** alors qu'en 2019 il été à **6,96** soit quasiment **30%** d'augmentation !

↳ Une augmentation des évènements sécurité dans tous les centres :

Cette augmentation du nombre d'accidents de travail n'épargne aucun secteur de l'usine, il n'y a malheureusement pas de bon élève en la matière. Sans surprise, c'est au montage qu'il y a le plus d'accidents (**106**) suivis par le centre garnissages (**64**) et la logistique globale usine (**65**). Le centre BIC quant à lui finit l'année 2023 avec **55** accidents.

↳ Le nombre d'accidents occasionnés par des machines :

Même s'il parait faible, le nombre d'accidents liés à l'utilisation des machines ne cesse de croître depuis plusieurs années. Il est passé de **1** accident en 2021 à **4** en 2023, il n'est pas acceptable de voir ce chiffre augmenter autant dans une entreprise telle que Renault Trucks !

↳ Une explosion des accidents bénins en 2023 :

Cet indicateur a véritablement explosé ces dernières années avec un nombre d'accidents qui passe de **79** en 2018 à **205** en 2023 ! Le pire dans cet indicateur c'est que l'on peut y retrouver des accidents qui n'auraient jamais dû s'y retrouver... Chez Renault Trucks quand on peut mettre « sous le tapis » la réalité des problèmes de sécurité certains ne se gênent pas...

↳ Le pourcentage trop faible des avancements des actions correctives dans certains secteurs :

Au niveau des contrôles électriques, le nombre de moyens/installations vérifiés est de **12 027** avec un pourcentage de non-conformité de **4,32%** pour l'ensemble du site de Blainville. Seulement **77%** des actions correctives ont été réalisées. Sur les contrôles de levage et hors levage, **2387** moyens ont été vérifiés avec un taux de non-conformité à **13%** et un avancement des actions correctives à **66%**.

↳ Une baisse du montant des dépenses en matière de sécurité :

En 2023, le site a dépensé **1 718 903** euros pour l'amélioration de la sécurité pour une dépense en 2022 de **2 763 357** euros soit **1 044 454** euros de moins (**-38%**) ! la direction se justifie en évoquant une augmentation du budget en 2022 en évoquant les équipes complémentaires. Le budget consacré à l'amélioration des conditions de travail quant à lui reste stable avec des dépenses à la hauteur de **2 992 674** euros en 2023.



↳ Une diminution des heures de formations sécurité ainsi qu'une baisse des personnes liées à la sécurité :

En 2023, **6057** heures de formations sur la sécurité ont été réalisées pour **1042** personnes contre **7066** heures en 2022 pour **827** personnes. C'est quasiment **1000** heures en moins pour **200** personnes en plus et donc une diminution du temps alloué pour chaque salarié formé à la sécurité.

↳ Aucun procédé de travail susceptible de provoquer des maladies professionnelles :

La direction déclare dans son rapport qu'aucun procédé de travail ne serait susceptible de provoquer des maladies professionnelles ce qui est une aberration avec des procédés tels que des lignes de productions tractées, des flux logistiques en engins de catégories 5, des livraisons de PE (petits emballages) avec 300 ou 400 colis jour. Pourtant, comme chaque année, dans ce même rapport on peut constater qu'il y a toujours beaucoup de reconnaissance par la sécurité sociale de cas de maladies professionnelles chez Renault Trucks. En 2023, **13** cas reconnus, en 2022, **31** cas reconnus et en 2021, **32** cas reconnus. Après ce constat accablant comment peut-on oser affirmer qu'il n'y pas de procédé de travail susceptible de provoquer des maladies professionnelles, la direction se voile la face en déclarant une telle hérésie !

↳ Programme prévisionnel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail :

La direction a présenté son programme prévisionnel, celui-ci sert à fixer les orientations stratégiques en matière de sécurité et des conditions de travail du site pour l'année 2024. Le moins que l'on puisse dire c'est que la direction a du boulot, entre le problème des fumées de soudures en tôlerie et aux composants et celui des gaz toxiques (H2S) en peinture, il va falloir que la direction mette des moyens nécessaires et conséquents afin de garantir aux salariés de ces secteurs de pouvoir travailler dans des conditions acceptables. E. Baron, responsable du service sécurité/sureté a aussi évoqué dans son programme la mise en place de caméras de surveillance afin de soi-disant s'assurer que le site de Blainville ne subisse pas d'intrusions extérieures.

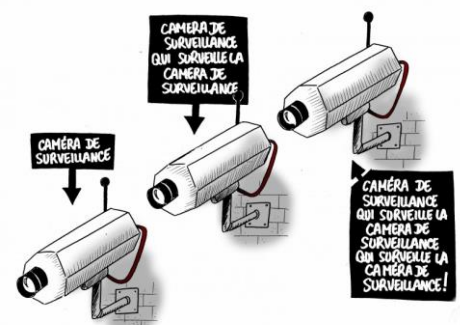
En conclusion :

Pour **Sud Solidaires**, les résultats sécurité 2023 sont loin d'être d'un bon niveau voir même inquiétants. En matière d'accidents de travail avec arrêt les élus **Sud Solidaires** ont dénoncé les pressions exercées à l'encontre du personnel pour les contraindre d'accepter des postes de reclassements après un accident en particulier sur le personnel intérimaire avec des menaces de fin de contrat s'ils refusent !

Pour **Sud Solidaires** le but de la manœuvre est de faire baisser le TF2 qui sert au calcul de l'indemnité versée à la sécurité sociale et cela fonctionne puisque les montants ne cessent de baisser avec en 2023, **1 241 057** euros, en 2022 **1 733 926** euros et en 2021, **2 216 317** euros, ceci explique peut-être cela...

Sud Solidaires a mis en avant les cadences qui ont été à leurs plus hauts niveaux tout au long de l'année 2023 et avec des taux de charges extrêmement élevés ce qui favorise les risques d'accidents. **Sud Solidaires** a aussi dénoncé la pratique des « presque accidents » qui dans certains cas n'ont aucun sens, par exemple, 2 chariots élévateurs qui se percutent ce n'est pas un presque accident, c'est avant tout un accident !

Enfin sur la mise en place de caméras de surveillances sur le site, **Sud Solidaires** y est clairement opposé, car la direction s'en servira pour fliquer les salariés et pour **Sud Solidaires** le site va commencer à ressembler à une prison de haute sécurité... à quand les miradors ?



Fumées de soudures... la direction mise en demeure par l'inspection du travail :

Le 2 avril 2024, la direction a reçu une mise en demeure par l'inspection du travail au sujet des fumées de soudure en tôlerie et aux composants. Le but est que la direction du site se mette en conformité avec la réglementation dans un délai de 10 mois. Les représentants **Sud Solidaires** des secteurs concernés veilleront au respect de cette mise en demeure et à ce que la direction fasse bien tout ce qu'il faut pour préserver la santé des salariés !